RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00495
Numéro SIREN : 503 422 107
Nom ou dénomination : ABC CONSULT

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002318

302266

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002318**
n° de gestion : **2019B00495**
n° SIREN : **503 422 107 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 06/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC CONSULT - Société à responsabilité limitée
1785 route de Biot 06560 Valbonne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

302266

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT — Néant

Adresse de l'entreprise : 1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE

Numéro SIRET* : 50342210700022

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N, clos le : 31/12/2019 — Ex. N-1 clos le : 31/12/2018

	ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014	70	016	70	0	
M	Immobilisations corporelles*	028	2 829	030	1 728	1 101	1 698
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	2 900	048	1 798	1 101	1 698
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	154 625	070		154 625	120 873
U	(2) - Autres* (3)	072	11 614	074		11 614	47 787
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084		086			17 477
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	166 239	098		166 239	186 138
	Total général (I + II)	110	169 139	112	1 798	167 340	187 836

	PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	100	100
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P	Report à nouveau	134	39 009	38 710
R	Résultat de l'exercice	136	31 222	33 299
E	Provisions réglementées	140		
S	Total I	142	71 331	73 109
	Provisions pour risques et charges — Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	8 002	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	51 236	44 137
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 10 619)	172	36 772	70 590
E	Produits constatés d'avance	174		
S	Total III	176	96 010	114 727
	Total général (I + II + III)	180	167 340	187 836

R	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
N	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

Edmond Michel Certifié conforme
Gérant.
19/06/20

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2020

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT

					Exercice N, clos le (1) 31/12/2019	Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2018
A - RESULTAT COMPTABLE						
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	227 287	168 923
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214		
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	80 000	70 000
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	7 532	728
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	314 819	239 651
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	136 322	134 622
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	-938	-546
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	106 112	86 004
E	- mobilier	- immobilier	)			
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	613)	244	835	886
	Rémunérations du personnel*			250	35 406	19 624
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 438	2 366
X	Dotations aux amortissements*			254	597	891
P	Dotations aux provisions			256		130
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259	)	262	210	2
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionn	260	)			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	280 982	243 981
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	33 837	-4 330
	Produits financiers		(III)	280		
D	Produits exceptionnels		(IV)	290	2 954	43 310
I	Charges financières		(V)	294	2	
V	Charges exceptionnelles		(VI)	300	58	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347	)			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348	)			
S	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	5 510	5 681
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	31 222	33 299
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2			312	31 222	314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	5 510	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249	)			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprises nouvelle (44 sexies)	996	Zone franche urbaine (44 octies et 44	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	342
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990	
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	969	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992	
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					350
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645	
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS		Bénéf. col.1, Déficit col.2			352	36 732 354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
E	Déficits antérieurs reportables * :		dont imputés/résultat :			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS		Bénéf. col.1, Déficit col.2			370	36 732 372

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2033-C 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT — Néant : *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	70	412		414		416	70	
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430	12 125	432		434	12 125	436		
M Inst. tech. mat, out		440		442		444		446		
C Inst. géné. agenc.		450	6 655	452		454	5 233	456	1 422	
O Mat. de transport		460		462		464		466		
R Autres immos corp.		470	2 458	472		474	1 050	476	1 408	
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	21 308	492		494	18 408	496	2 900	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	70	502		504		506	70
I Terrains		510		512		514		516	
M Constructions		520	12 125	522		524	12 125	526	
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536	
C Inst. générales, agencts divers		540	5 269	542	284	544	5 233	546	321
O Matériel de transport		550		552		554		556	
R Autres immobilisations corporelles		560	2 145	562	313	564	1 050	566	1 408
TOTAL		570	19 610	572	597	574	18 408	576	1 798

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	POSE FAUX PLAFOND AT	JARDIN TERRES BLANCH	PROAGA TX PEINTURE	TRAVAUX RENOVATION P	EASY LOUG SONO
	6	7	8	9	10
	IPAD APPLE	IPAD APPLE			

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissement 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values Court terme * 5	Long terme 19 % 6	Long terme 15% ou 12,8% 7	Long terme 0 % 8
1	2 200	2 200						
2	6 000	6 000						
3	3 925	3 925						
4	3 806	3 806						
5	1 427	1 427						
6	525	525						
7	525	525						
8								
9								
10								
	578	580	582	584	586	581	587	589
TOTAL	18 408	18 408						

Plus-values taxables à 19% 579 — Régularisations * 590 — TOTAL 596

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO

4 - RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES N° 2033-D 2020
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT — Néant : *

1 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650	7 531	652		654	7 531	656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680	7 531	682		684	7 531	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immos. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autre immos corpor.	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemn. congés payés, charges...	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter lig.322 N°2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurements déduits (art. 209 C du CGI)	996	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	61 457
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	41 671
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2020

Néant : X **

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles,	119	
si rattachées à une activité normale et courante		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	**106**	0

II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	**106**	0

III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à	146	
disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une		
convention de location de plus de 6 mois.		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des	135	
immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance		
ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une	150	
normale et courante		
Total 3	**152**	0

IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	**137**	0

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

IMPOT SUR LES SOCIETES — N° 2065 — 2020

Exercice ouvert le : 01/01/2019	Régime "simplifié d'imposition"	X	Si option pour le régime optionnel de			
et clos le : 31/12/2019	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"		taxation au tonnage	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SARL ABC CONSULT 1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE	
N° Siret 50342210700022	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : PRESTATION DE SERVICES DANS DOM — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 % : 36 732 — **DEFICIT (Report de la ligne** XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux de 28 % :

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 % :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 % — Autres plus-values imposables à 19 % — Plus-values à LT imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies — Jeunes entre. innovantes — Zone franche urbaine - Terri. entr. — PME innovantes

Ent. nouv. art. 44 septies — Pôle de compétitivité — Zone franche d'activité — Autres dispositifs

Sociétés d'invest. immo. cotées — Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies — BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. — Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I — FIDUCIAL EXPERTISE

Téléphone : 04.93.74.46.95 — 2235 CHE DE SAINT CLAUDE
06600 ANTIBES

- du conseil * :

Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

n° agrément

Visa : CGA/AGA — Viseur conventionné

A VALBONNE **le** 11/05/2020

Nom du déclarant : Edmond MICHEL

Qualité du déclarant : Gérant

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC

IMPOTS SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis 2020

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULT

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)	
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts apparte-nant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		année du ver-sement (3)	Montant des sommes versées					
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	

J DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ABC CONSULT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1785 Route de Biot
06 560 VALBONNE
503 422 107 RCS GRASSE
(la « Société »)

ASSEMBLE GENERALE DU 15 JUIN 2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis

CHAPITRE I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le total des produits d'exploitation (hors T.V.A.) a fortement augmenté pour atteindre à 314 819 € soit une augmentation de 31.37%.

La Société a poursuivi la même stratégie, à savoir de continuer à travailler avec de nombreux clients utilisant le support Ticketcom, suivre les clients historiques et assurer le suivi de l'exploitation des clients ABC MEDIA (convention du 10 septembre 2008).

NSK, notre plus gros client continue à nous faire confiance en renouvelant son contrat de création graphique et d'impression.

L'entreprise a déménagé au 10 avenue Pasteur à Antibes pour partager un plus grand bureau avec la société ABC MEDIA. Cette nouvelle implantation au cœur d'Antibes devrait nous permettre de travailler sur le plan local avec les commerçants du centre-ville.

Etant donné les bons résultats nous avons décidé de donner une rémunération au gérant de 2000€ à compter de septembre 2019. Cette rémunération sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y a pas eu de mouvement de personnel.

CHAPITRE II – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons subi la crise de COVID19 qui risque d'impacter significativement l'activité et la situation financière de la Société. Nous avons dû mettre au chômage partiel Caroline Michel du 15 mars au 15 mai 2020.

CHAPITRE III – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La crise du Covid19 nous a fait perdre 2 mois de chiffre d'affaires du 15 mars au 15 mai 2020. Il est difficile de prévoir l'évolution des mois à venir ne sachant pas si nous serons confrontés à un nouveau confinement.

CHAPITRE IV - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 314 819 € contre 239 651 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 31.37% ;
- Les achats de marchandises de l'exercice se sont élevés à 136 322 € contre 134 622 € l'exercice précédent (soit une faible variation de +1.26%)
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 280 982 € contre 243 981 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 33 835€ contre -4 330 € au titre de l'exercice précédent ;

CHAPITRE V - AFFECTATION DU RESULTAT

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 39 009 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 31 222 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 30 000 €
- Report à nouveau : 1 222 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 150 € par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2020.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2016 :	39.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2017 :	100.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2018 :	33 000 €

CHAPITRE VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Antibes
Le 15 juin 2020

La Gérance

ABC CONSULT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 1785 Route de Biot
06 560 VALBONNE
503 422 107 RCS GRASSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 17h00, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

- Monsieur Edmond MICHEL	98 parts sociales
- La Société ABC GROUPE *Représentée par son Président M. Edmond MICHEL*	100 parts sociales
- La Société OIC INTERNATIONAL *Représentée par Mme Sandra PORTELLA*	2 parts sociales

M. Edmond MICHEL préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport spécial du gérant approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 31 222 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 222 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 39 009 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 31 222 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 30 000 €
- Report à nouveau : 1 222 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 150 € par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2020.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2016 :	39.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2017 :	100.000 €
Exercice clos au 31 décembre 2018 :	33 000 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents

M. Edmond MICHEL

ABC GROUPE
Représentée par M. Edmond MICHEL

OIC INTERNATIONAL
Représentée par Mme PORTELLA

M. Edmond MICHEL
Gérant